

portant nomination du Camarade Chef
d'Escadron BEHETON AMOUSSOU Nestor,
en qualité de Délégué Militaire de
la Province de l'Ouémé.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance n° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'ordonnance n° 75-44 du 21 juillet 1975 portant création du poste de Délégué Militaire Provincial ;

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 novembre 1980,

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Chef d'Escadron BEHETON AMOUSSOU Nestor est nommé Délégué Militaire de la Province de l'Ouémé, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,

Isidore AMOUSSOU

GUEZODJE Vincent

Ampliatiions : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MF-MISP 10 Autres
Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DE-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4
Cab./Mil 8 EMGFAP 8 EMEDN 4 EMFSP 4 Province Intéressé 1 DSI 4 BCP 1
Intéressé 1 JORPB 1.